

**DELIBERATION N°2020-21\_44**  
**de la Commission de la formation et de la vie universitaire**  
**de l'université de Franche-Comté**

Séance du Jeudi 21 janvier 2021

**2. Approbation du procès-verbal de la CFVU du 26 novembre 2020**

La délibération étant présentée pour décision.

Effectif statutaire : 40 Membres en exercice : 40 Quorum : 20  Membres présents : 24 Membres représentés : 11 Total : 35	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 11  Suffrages exprimés : 24  Pour : 24 Contre : 0
--	---

Les membres présents et représentés de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté, après en avoir délibéré, approuvent le procès-verbal de la CFVU du 26 novembre 2020.

Besançon, le 22 janvier 2021

Pour la présidente et par délégation

La Directrice Générale des Services

Pour la Présidente et par délégation  
Le Directeur général des services adjoint

  
Raphaël DE GAUCHY



Annexes / pièces jointes :

Procès-verbal de la CFVU du 26 novembre 2020



# Procès-verbal de la CFVU du 26.11.20

**Laurence Ricq** ouvre la séance à 14 heures 04 minutes. Le quorum est atteint.

## 1. Informations diverses

- Elections à l'Université

**Laurence Ricq** rappelle quelques informations au sujet des élections à l'Université de Franche-Comté.

Elle rappelle que le 17 novembre dernier a eu lieu l'élection de la présidente Macha Woronoff, qui prendra ses fonctions le 1<sup>er</sup> décembre prochain. Le premier conseil d'administration se tiendra également le 1<sup>er</sup> décembre.

**Laurence Ricq** rappelle concernant UBFC que les élections des conseils ont eu lieu du 2 au 6 novembre.

Concernant le conseil d'administration, ce dernier a validé les personnalités extérieures le 19 novembre, et l'élection à la présidence d'UBFC aura lieu le 2 décembre prochain. Le premier conseil d'administration ordinaire aura quant à lui lieu le 10 décembre prochain.

Concernant le conseil académique, un appel à candidature à la présidence du conseil est en cours depuis le 19 novembre jusqu'au 8 décembre 2020. Les personnalités extérieures seront désignées le 4 décembre prochain. Les élections à la présidence du conseil académique auront lieu le 10 décembre prochain et le premier conseil académique ordinaire aura lieu le 16 décembre.

- Reconfinement et crise sanitaire

**Laurence Ricq** indique que depuis les vacances de Toussaint, l'organisation des cours à l'Université est soumise au décret du 29 octobre 2020. De fait, l'accueil des usagers à l'Université de Franche-Comté est restreint aux seuls enseignements qui ne peuvent pas être effectués à distance. Chaque composante fait remonter les demandes de travaux pratiques ou assimilés qui ne peuvent être effectués à distance, qui sont par la suite soumis pour avis au recteur. Certains lieux restent accessibles : les laboratoires et unités de recherche, les bibliothèques universitaires sur rendez-vous, les services administratifs sur rendez-vous, le SUMPPS, les locaux donnant accès à des équipements numériques (notamment pour les étudiants en fracture numérique). Dans ce dernier cas, l'accord du directeur de composante est requis également pour se rendre sur site.

Plus récemment, il a été demandé à l'Université de Franche-Comté de remonter le nombre d'étudiants présents sur site ainsi que les modalités d'examen (présentiel ou distanciel).

Depuis les nouvelles annonces du 24 novembre, le même régime est à priori maintenu. La reprise des cours à l'Université est envisagée 15 jours après le 20 janvier.

**Laurence Ricq** précise qu'il y a eu quelques jours d'adaptation lors de ce nouveau confinement puisqu'on ne s'attendait pas à ce second confinement et à devoir passer aussi rapidement en distanciel. Il y a eu une mobilisation de tous pour permettre l'adaptation au contexte.

- Fracture numérique et étudiante

**Anne Tatu** prend la parole sur ce point. Elle indique que pour répondre à la situation de crise et de précarisation, l'Université avait déjà anticipé les risques sanitaires avec une prise en charge des risques. Toutefois, les mesures pour ce nouveau confinement se sont faites dans l'urgence sans avoir pu anticiper sur l'expérience du premier confinement. On essaie là de travailler vite, avec comme objectif de mettre en place des solutions pérennes. Elle souligne que les différents services concernés sont investis et réactifs.

**Anne Tatu** indique, concernant la fracture numérique, que l'Université a déjà répondu aux besoins des étudiants en équipement informatique. Il y a eu un signalement de toutes les composantes sur les

étudiants en situation de fracture numérique. La réponse est déjà apportée avec les ordinateurs commandés. L'université est équipée avec une flotte de prêt et une flotte pour le SCD. Le SCD a déjà lancé son prêt longue durée.

Le deuxième axe fort pour soutenir les étudiants est l'aide à la connexion, qui fera l'objet d'un développement ultérieur. De la même façon, les étudiants en difficulté ont été recensés. L'aide à la connexion sera maintenue jusqu'à la fin de l'année universitaire, soit fin août 2021.

Pour lutter contre l'isolement se pose la question du soutien psychologique aux étudiants. Un point a été fait à ce sujet avec le SUMPPS. Un travail sera également fait avec le CROUS pour faire des maraudes auprès des étudiants et repérer rapidement les situations de vulnérabilité/isolement.

**Anne Tatu** rappelle qu'il y aura plus tard une présentation de l'adaptation de campus sport au confinement, mais précise d'ores et déjà que l'on est en train de mettre en place du sport sur ordonnance. Les personnes accompagnées par le sport pour motif médical peuvent continuer.

- Accompagnement du SUP FC

**Laurence Ricq** indique que deux espaces sont ouverts sur la plateforme Moodle pour accompagner les étudiants, les enseignants et pour assurer ainsi la continuité pédagogique. Elle indique que cela perdure avec de nouveaux échanges et webinaires, notamment sur la présentation de Moodle, la présentation/utilisation de teams, et la présentation d'un outil anti plagiat.

**Jean-Emmanuel Lafarge** intervient au sujet des chiffres communiqués par Laurence Ricq et indique que les chiffres donnés ne sont que ceux du live. Il précise que si l'on prend les chiffres dans leur globalité, ils sont plus importants que ceux annoncés.

**Jeanne-Marie Jandeaux** rappelle la situation des BU, à savoir que les BU sont ouvertes depuis le 10 novembre. Elle précise que les réservations préalables sont affluentes. Les rendez-vous sont à prendre pour 3 heures le matin ou 3 heures l'après-midi.

**Jeanne-Marie Jandeaux** précise qu'il y a des réservations de places avec des ordinateurs fixes. Cela permet de compléter le prêt d'ordinateurs portables. Le service documents à emporter a été réinstauré. Elle indique que pour les mois à venir, à partir du 15 décembre, nous allons agir sur la jauge d'étudiants et les horaires, pour revenir aux horaires normaux et faciliter le déplacement des étudiants sur des horaires normaux.

Enfin, **Jeanne-Marie Jandeaux** indique que concernant les moniteurs étudiants, le SCD est passé dans une logique de contractualisation. Elle précise qu'il y a des besoins même pour le second semestre en contrats moniteurs étudiants.

**Athéna Blanc** lui demande si, au regard du projet de réouverture des BU à des horaires quasi normaux, il est question de la réouverture de la BU santé le samedi.

**Jeanne-Marie Jandeaux** lui répond que cela est en réflexion pour le moment mais que son souhait est de rouvrir dès que possible cette BU le samedi matin, donc au premier semestre prochain. Elle indique rester un peu prudente sur la question puisque l'évolution de la situation sanitaire nous y invite, mais réaffirme que cela est souhaité.

**Guy Labarre** revient sur le sujet des webinaires, en indiquant avoir participé à la formation générale. Il indique qu'il a été constaté des écarts importants entre les enseignants. Il précise que cela aurait pu être préparé / anticipé dès septembre. Nous avons manqué d'anticipation face à l'incertitude.

**Laurence Ricq** lui répond que l'on a beau avoir essayé d'anticiper, cela a été compliqué en pratique. Elle évoque le problème de Big Blue Button (BBB), qui a conjugué deux paramètres : un problème de plateforme et de liens, et une attaque informatique en même temps. Il a fallu retirer le lien dans BBB. Il aurait fallu avoir un renfort très conséquent du service informatique et de beaucoup d'autres services, ce qui n'est pas aisé à réaliser dans notre système.

**Guy Labarre** lui répond que l'intervenante du webinaire soulignait avoir demandé à faire une intervention plus tôt, qui était restée lettre morte.

**Laurence Ricq** indique que l'UFR SLHS avait proposé ce webinaire en interne, sachant qu'il y a déjà quelque chose de fait au niveau du SUP FC et de l'établissement. C'est un choix de la composante ; BBB avait été présenté en mars. Elle indique que c'est un point pour lequel il faut rester attentif.

**Alain Lamboux-Durand** demande, par rapport à BBB, s'il est désormais possible de l'utiliser sans risque de crash.

**Laurence Ricq** lui répond qu'il lui semble que cela a été renforcé, mais qu'elle ne sait pas à quel niveau. Elle indique qu'elle va se renseigner pour la réponse.

**Sophie Montel** indique pouvoir apporter une réponse en indiquant que les serveur BBB ont été renforcés. Elle indique avoir eu de très bonnes expériences de son côté sur cet outil.

- Information focus du service OSE pour différents services

La parole est laissée à **Karin Monnier Jobé**. Elle indique qu'un nouveau dispositif d'aide à la réussite a été mis en place cette année. Il s'agit du Programme Hybride d'Aide à la Réussite des Étudiants (programme Phare), dont elle fait une présentation. Cette UEL concerne 50 étudiants, cible principalement les L1. Le dispositif peut être suivi en parallèle des cours de licence. Il se déroule en dehors des heures de cours et les étudiants doivent donc obligatoirement être présents aux examens. Une communication va commencer cette semaine à ce sujet. Il s'agit d'un dispositif hybride à destination des jeunes étudiants qui ne trouvent pas leur compte dans leur formation. Les accompagnements seront personnalisés. Plusieurs modules seront envisageables. Le but de ce nouveau programme est vraiment d'accompagner l'étudiant. Elle rappelle que depuis deux ans, avec le SUPFC, le service OSE a mis en place le dispositif FUTUR : Formation tUtorat Transfert etUdiant Réussite.

**Karin Monnier-Jobé** indique qu'avec l'UFR Santé, dans le cadre des MEM (Mini Entretiens Multiples), il y a un accompagnement d'étudiants en première année pour préparer leur exposé oral avec toute une série de projets hybrides.

**Karin Monnier-Jobé** souligne que cela permet de montrer la réactivité du service OSE tout au long de l'année qui vient de s'écouler.

## 2. Approbation du procès-verbal de la CFVU du 20 octobre 2020

**Laurence Ricq** indique qu'aucune modification n'a été demandée par les membres de la CFVU. Aucun retour n'est effectué pendant la séance.

Vote pour approuver le procès-verbal de la CFVU du mois d'octobre 2020 :

**MAJORITE DE POUR (18 VOTES POUR) ET 1 ABSTENTION**

## 3. Ouverture hors-vague d'un Master Humanités médicales et environnementales pour la rentrée 2021

**Sarah Carvallo** prend la parole pour présenter ce projet. Elle précise qu'une description précise du projet de master a été envoyée aux membres de la commission.

**Sarah Carvallo** rappelle que le projet a été voté il y a 18 mois par une équipe constituée pour ce projet. Ce projet a vu le jour pour répondre à un besoin qui est apparu. A l'échelle de l'université de Franche-Comté, il manque un master recherche en humanité médicale. Au niveau national, 17 masters existent déjà, qui correspondent vraiment à des besoins de formation et de métiers. Dans la région Bourgogne Franche-Comté, un tel master n'existe pas, donc les étudiants vont se former ailleurs. Il a été réfléchi à un positionnement original et complémentaire par rapport à ce qui existe déjà. Ce projet associe santé vétérinaire, santé humaine et santé environnementale. Il faut pour cela une double formation.

Ce diplôme est une double mention Santé et SLHS. Le parcours du master 2 sera inscrit dans le parcours du master philosophie. Ce master va correspondre à une offre commune entre l'Université de Franche-Comté et celle de Bourgogne. L'équipe sera composée d'enseignants des deux universités. Il y aura autant d'enseignants chercheurs en SHS qu'en Santé. Une co accréditation est souhaitée. Les différents doyens sont très favorables à ce projet. En Bourgogne, il y a un fort soutien institutionnel. L'université de Franche-Comté doit se positionner sur ce sujet. Ce master est une formation orientée recherche et une formation en méthodologie. Cela permettra également une ouverture aux professionnels. Il y a beaucoup d'étudiants intéressés. Un public de 25 étudiants est envisagé.

**Sarah Carvalho** présente le projet de manière plus détaillée (*cf. annexe n°1*).

**Guy Labarre** demande s'il est possible d'avoir des précisions sur la dimension que va prendre le master.

**Sarah Carvalho** lui répond que le stage est un stage de recherche, essentiellement des établissements de santé et de travail social, sur des projets type zone atelier. L'idée est d'arriver à en tirer d'une part, une problématique en terme de santé globale et d'autre part, des enjeux. Il s'agirait d'un stage de 5 mois.

**Guy Labarre** précise qu'un stage de 5 mois est très long. Il demande quel sera le poids de ce stage dans la formation.

**Sarah Carvalho** lui répond que dans les stages, il y a toujours du temps consacré à l'analyse de données, à la recherche. Cela est inclus dans la durée du stage. Cela reste un stage de recherche, en lien avec un chercheur qui aidera à créer l'enquête. Ce n'est pas un master professionnalisant, le stagiaire aura un projet de recherche à mener sur place. Pour les crédits ECTS, tout n'a pas encore été calé mais cela correspondrait à la plus grosse partie des crédits ECTS du second semestre.

**Brigitte Grillot** demande s'il y a une demande de documentation spécifique, et si oui quand est-ce nous pourrions l'avoir pour accompagner les étudiants.

**Sarah Carvalho** lui répond que pour le moment, seule la maquette a été établie. Il n'y a pas pour le moment de bibliographie des établissements chercheurs, mais cela pourra être fait.

**Guy Labarre** indique que par rapport aux documents qui nous sont fournis, il serait important que l'on ait une vision d'ensemble. Les documents ne sont pas assez clairs et sont à retravailler.

Vote pour approuver l'ouverture hors-vague d'un Master Humanités médicales et environnementales pour la rentrée 2021 :

**MAJORITE DE POUR (18 VOTES POUR) ET 1 NE PREND PAS PART AU VOTE**

## **5. FSDIE : Attribution des fonds 2021 pour les associations institutionnelles**

Dans l'attente de l'arrivée de l'intervenant pour le point 4, **Laurence Ricq** propose de traiter le point 5 avant le point 4.

**Athéna Blanc** prend la parole et présente le bilan voté lors de commission FSDIE de la semaine dernière (*cf. annexe n°2*).

**Athéna Blanc** indique, concernant le projet étu'troc, que le bilan est satisfaisant et a été validé sans problème. Elle indique également que plusieurs associations ont présenté leur bilan et projet pour l'année à venir. Ces associations sont les suivantes : théâtre universitaire de Franche-Comté, musiques vocales, ESN Besançon, radio campus, vélo campus, orchestre universitaire, association sportive universitaire.

**Anne Tatu** demande des précisions sur le remboursement des licences pour le sport, et demande notamment si le remboursement sera bien pour l'année écoulée et non de l'année en cours.

**Athéna Blanc** lui répond que si l'étudiant a déjà pris sa licence et ne peut pas la pratiquer cette année, cela le concerne. Elle précise que l'année dernière, les étudiants ont pu pratiquer jusqu'en mars. Elle précise toutefois qu'il faut que le BVE discute de cette question-là. Elle indique également que le FSDIE veut prendre en charge des remboursements.

**Anne Tatu** demande, concernant la restitution de fonds, si cela se fait bien de manière équitable. Elle indique que cela est très important, et que cette remontée de subventions non dispensée doit se faire pour toutes les associations.

**Athéna Blanc** lui répond qu'ESN avait un bilan plus que positif et qu'ils bénéficient quand même d'un remboursement. Elle précise que ce remboursement ne se fera peut-être pas en totalité puisqu'ils ont plusieurs partenaires. Elle indique qu'il s'agit de la même chose pour vélo campus, qui avait un excédent et qui doit aussi se rapprocher du BVE pour le remboursement. Les autres associations n'avaient pas ou pas beaucoup d'excédents.

**Nicolas Delattre** indique que la plupart des étudiants ont pu suivre les séances de sport quasiment toute l'année dernière, ce qui explique qu'il n'y ait presque pas eu de demande de remboursement.

Vote pour approuver l'attribution des fonds 2021 pour les associations institutionnelles :

**UNANIMITE POUR**

#### **4. Adaptation de la maquette Campus Sport 2020-2021 aux conditions sanitaires Covid-19**

**Nicolas Delattre** étant arrivé, le point 4 de l'ordre du jour est abordé.

**Laurence Ricq** rappelle que la maquette campus sport a été votée avant le confinement. Compte tenu du contexte et des modifications qui ont été apportées à la maquette, celle-ci doit être revotée.

**Nicolas Delattre** présente la nouvelle offre Campus Sport (*cf. annexe n°3*).

Il indique qu'il y a à peu près 200 étudiants par semaine sur une douzaine d'activité, avec une jauge très serrée d'effectifs dans une salle et sur les terrains.

Il indique également qu'à coté de cette maquette, une cellule vidéo a été mise en place pour permettre l'accès aux cours à distance.

**Nicolas Delattre** précise que toutes les personnes en situation de handicap ou qui ont besoin de sport pour leur santé peuvent venir en effectif encore plus réduits et maintenir une activité physique qui leur est essentielle.

**Christine Douxami** demande si l'ordonnance peut être faite pour n'importe quel médecin ou si ce doit forcément être un médecin du SUMPPS.

**Nicolas Delattre** lui répond que pour le moment, les ordonnances peuvent être faites juste au sein de l'université, mais qu'il s'agit effectivement d'une question qui se pose. Il indique qu'il existe un risque qu'il y ait des dérives si cela venait à être ouvert à d'autres médecins.

Vote pour approuver la maquette Campus Sport 2020-2021 aux conditions sanitaires Covid-19 :

**UNANIMITE POUR**

#### **6. Adaptation des lignes budgétaires des investissements CVEC et fongibilité**

L'adaptation des lignes budgétaires des investissements CVEC et fongibilité est présentée par **Anne Tatu** (cf. *annexe n°4*).

Elle rappelle qu'il faut garder la possibilité de répondre dans l'urgence aux situation des étudiants. **Anne Tatu** revient également sur les décisions prises lors du premier confinement.

**Brigitte Grillot** lui fait part d'un cas remonté par un responsable scolarité. Il s'agit d'un étudiant qui n'était pas forcément éligible selon les critères définis mais dont l'ordinateur était en panne. Il souhaitait qu'on lui prête un ordinateur le temps de la réparation de son ordinateur, mais on lui a répondu qu'il n'était pas éligible à cette mesure puisqu'il ne rentrait pas dans les critères. **Brigitte Grillot** demande en conséquence s'il est possible d'avoir une aide ponctuelle dans ces cas-là.

**Anne Tatu** lui répond qu'il n'y pas vraiment de critères, que les étudiants bénéficiant du dispositif relèvent des signalements des UFR. Elle précise n'y a pas d'étudiant non éligible, que l'université répond à toutes les demandes. Concernant cette première étape sur le matériel informatique, le SCD a déclenché sa procédure de prêt, mais comme il y a eu un délai de réponse, les composantes et étudiants ont trouvé des solutions alternatives. Un deuxième « tour » pourra donc attribuer le matériel encore disponible si toutefois la composante est en mesure d'y répondre.

Vote pour approuver l'adaptation des lignes budgétaires des investissements CVEC et fongibilité :

**UNANIMITE POUR**

## 7. Réforme des études de santé: calendriers PASS et LAS 2020-2021

**Laurence Ricq** présente le calendrier et indique que la réforme de santé a dû être mise en œuvre pour cette rentrée, et nécessitait une forte coordination entre UFR, qui n'a pu se faire compte tenu du confinement au printemps. Du retard a donc été pris dans ces démarches. Une réunion à ce sujet a eu lieu le 23 octobre dernier et a permis d'échanger notamment sur la remontée des notes, point le plus délicat à harmoniser entre tous. Il y a eu une proposition, des échanges, pour arriver au calendrier présenté dans le document envoyé aux membres de la commission (cf. *annexe n°5*).

Il s'agit de valider aujourd'hui :

- Le calendrier du PASS ;
- Le calendrier de la mineure santé pour les LAS, sachant que pour le reste des cours (disciplinaires), le calendrier classique de la formation s'applique sans difficulté ;
- Le calendrier spécifique du PASS option STAPS.

Vote pour approuver les calendriers PASS et LAS 2020-2021 :

**UNANIMITE POUR**

## 11. Dossier d'expérimentation dans les formations en santé - 2<sup>ème</sup> vague

**Laurence Ricq** propose de passer au point 11 du fait de l'arrivée de **Xavier Bertrand**.

**Xavier Bertrand** prend la parole et indique avoir déposé un projet de licence professionnelle de préparateur en pharmacie. Il présente le projet (cf. *annexe n°6*) et précise que l'essentiel serait réalisé dans les CFA. Il indique également qu'il s'agirait d'une licence professionnelle qui ne serait pas obligatoire pour ceux qui veulent être préparateurs. Il précise qu'il existe deux options : officine ou hôpitaux. L'inscription pour cette licence se ferait via Parcoursup.

**Laurence Ricq** précise qu'il s'agit d'une expérimentation au niveau national.

**Guy Labarre** demander des précisions supplémentaires et si une maquette va être construite.

**Xavier Bertrand** lui répond qu'une maquette est déjà établie, tout comme les UE de la formation.

**Xavier Bertrand** présente la maquette.

**Brigitte Grillot** demande quand serait ouverte la formation.

**Xavier Bertrand** lui répond que la formation commencerait en septembre 2021, pour la première année.

**Corine Girard** signale sa surprise sur le fait que la section pharmacie n'ait pas été informée de ce dépôt.

**Laurence Treps** demande s'il y aura une inscription prévue dans Apogée dès la rentrée prochaine ou si cela sera juste pour la licence 3.

**Laurence Ricq** lui répond que le dossier a été rédigé en fin de semaine dernière et qu'il n'y par conséquent pas encore d'éléments de réponse sur cette question.

Vote pour approuver le dossier d'expérimentation dans les formations en santé - 2ème vague :

**MAJORITE DE POUR (15 VOTES POUR) ET 2 ABSTENTIONS**

## **8. Capacités d'accueil pour la rentrée 2021**

### **a. Parcoursup : modalités d'admission de la première année du premier cycle**

**Laurence Ricq** informe les membres de la commission que le portail Parcoursup est ouvert depuis le 17 novembre après-midi. Le paramétrage des formations est à réaliser pour le 15 décembre. La préconisation est de ne pas indiquer d'attendus locaux pour les licences non sélectives. Pour la partie critères généraux d'examens des vœux, une évolution a eu lieu sur le site, qui a remis en cause ce qui était prévu. Les remontées sont donc encore en cours et passeront uniquement en CA. Les remontées sont attendues pour le mercredi 2 décembre prochain.

Les capacités doivent faire l'objet d'une remontée en CFVU et d'échanges avec le rectorat.

**Laurence Ricq** indique que les capacités d'accueil vont être présentées, mais rappelle que les informations arrivent tardivement. Les données sont donc brutes et donnent un aperçu de ce qui est demandé, mais un travail sera fait avec le rectorat. **Laurence Ricq** indique que le mot d'ordre est : augmentation des capacités d'accueil.

**Elodie Belle** indique que des modifications sont à apporter en séance par rapport aux données envoyées (*cf. annexe n°7*). Elle précise que concernant le double diplôme franco-italien, il est souhaité de l'afficher pour attirer plus d'étudiants.

Elle indique également que le DEUST AGAPSC option activités gymniques n'apparaît plus car le porteur est parti en détachement.

**Laurence Ricq** indique qu'avec la réforme de santé, nous sommes dans le flou. Il y avait une erreur stratégique de l'UFR STAPS l'an passé. Elle précise que l'université est sur le sujet et que d'ici la semaine prochaine, il y aura probablement plus d'ouverture et d'éléments.

Vote pour approuver les modalités d'admission de la première année du premier cycle :

**UNANIMITE POUR**

### **b. Modalités d'admission de la première année du premier cycle des formations du SUP FC**

**Laurence Ricq** indique que les modalités sont proposées via e-candidat et non Parcoursup. Elle indique que le procédé sera le même cette année, puisque le faire sur les deux plateformes pose un problème technique. Les candidats du SUPFC passeront par e-candidat.

**Laurence Ricq** précise que les modalités d'admission sont décrites dans le document transmis aux membres de la commission (*cf. annexe n°8*).

Vote pour approuver les modalités d'admission de la première année du premier cycle des formations du SUP FC :

**UNANIMITE POUR**

### **c. Portail Master : modalités d'admission des masters 1**

**Laurence Ricq** précise que le portail dépend de la plateforme trouver mon master et d'un calendrier national. **Laurence Ricq** précise que ces capacités font l'objet d'échanges avec le rectorat également.

**Elodie Belle** indique que des modifications ont été apportées par rapport au document envoyé (*cf. annexe n°9*), en précisant qu'il s'agit d'une erreur de calcul dans la mention FLE (180 au lieu de 170).

Elle précise que l'UFR SLHS veut faire figurer le double diplôme franco-italien sur le portail trouver mon master. Cela permettra ainsi d'attirer de meilleurs étudiants car seulement deux masters de ce type existent en France : à l'Université de Chambéry et à l'Université de Franche-Comté.

**Elodie Belle** précise qu'il y a également une modification dans le master MEEF second degré, où l'on passe d'une capacité de 385 à 400 en raison d'une hausse des capacités de 10 pour le master MEEF second degré lettres et de 5 pour le master MEEF second degré histoire-géographie.

**Elodie Belle** précise qu'en ce qui concerne la capacité globale, il y a l'impression d'une légère diminution, mais que cela s'explique par le fait que les masters de santé et la quatrième mention du master MEEF (PIF) ont affiché une capacité à zéro. Ces masters sont bien ouverts mais le sont à un public de professionnels. Ils ne sont pas accessibles aux titulaires de master. La capacité globale en Master 1 a donc plutôt tendance à augmenter.

**Laurence Ricq** indique que la capacité pour le master LLCER russe est remontée cette année, contrairement à l'an passé.

**Guy Labarre** demande ce que les cases noires du tableau signifient.

**Elodie Belle** lui répond que certains des masters figurant en noir n'ont jamais été ouverts, que d'autres sont ouverts à un public professionnel et que d'autres ont un master 1 à Dijon et ne sont qu'en master 2 à Besançon. Mais comme nous avons la mention, tous les parcours apparaissent dans ce tableau-là.

Vote pour approuver les modalités d'admission des masters 1 :

**UNANIMITE POUR**

### **d. Modalités d'admission des licences professionnelles**

**Laurence Ricq** indique que ce tableau de capacités là est presque complet. Il manque les dates de recrutement pour la licence professionnelle Métiers de la santé : technologie parcours Préparateur – Technicien spécialisé en pharmacie, dont on propose le dossier aujourd'hui (*cf. annexe n°10*).

**Elodie Belle** évoque quelques modifications qui ont été apportées :

- Ajout des dates de recrutement et capacités pour les deux licences professionnelles de l'UFR SLHS
- Correction d'une coquille pour la date de fin de dépôt des candidatures de la licence professionnelle Assurance banque finance (07/05/2021).

Vote pour approuver les modalités d'admission des licences professionnelles :

**UNANIMITE POUR**

#### **e. Modalités d'admission des masters 2**

**Laurence Ricq** revient sur les modalités d'admission des masters 2 (*cf. annexe n°11*).

Vote pour approuver les modalités d'admission des master 2 :

**UNANIMITE POUR**

### **9. Procédure d'admission pour l'accès à la formation préparant au diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée en 2021-2022 et périodes de recrutement**

**Laurence Ricq** précise ne pas disposer de beaucoup d'éléments car la composante a été sollicitée tard à ce sujet. Elle précise que nous attendons les remontées concernant notamment les dates de la campagne qui seront validées ultérieurement. Les capacités ne sont pas nécessaires dans ce cadre.

Vote pour approuver la procédure d'admission (*cf. annexe n°12*) pour l'accès à la formation préparant au diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée en 2021-2022 et les périodes de recrutement :

**UNANIMITE POUR**

### **10. Demandes d'ouverture à l'alternance pour la rentrée 2021**

**Laurence Ricq** indique que cette année, il y a plus de 80 formations en alternance. Il y a six nouvelles demandes d'ouverture pour la rentrée 2021 (*cf. annexe n°13*) :

- Trois à l'UFR SJPEG qui était déjà ouvertes en contrat de professionnalisation (master Justice Procès Procédure parcours Contentieux, master Economie de l'entreprise et des marchés Parcours E-achats et marchés, master Economie de l'entreprise et des marchés Parcours Chargé(e) de Clientèle de Professionnels)
- Deux à l'UFR STGI (master 2 LEA parcours Langues et commerce électronique et master Informatique parcours Internet of Things)
- Une à l'IUT BM (licence professionnelle mobilités numériques).

Les demandes d'intention ont été regardées, notamment sur l'opportunité de les ouvrir en alternance. Elle précise que certains dossiers sont plus avancés que d'autres.

Avec l'arrivée du BUT, il faudra voir si des formations de BUT souhaitent ouvrir à l'alternance dès la rentrée prochaine.

A l'UFR SLHS, une demande d'ouverture sera faite sur le master art de la scène. La demande n'a pas encore été faite mais le sera bientôt. Seules les 6 actuelles demandes d'intention sont soumises au vote.

Vote pour approuver les six demandes d'ouverture à l'alternance pour la rentrée 2021 :

**UNANIMITE POUR**

## 12. Scolarité

### **a. Création de parcours de BUT (Bachelor Universitaire de Technologie) pour la rentrée 2021**

**Laurence Ricq** précise que l'ouverture sera progressive pour les BUT : en septembre prochain, l'université de Franche-Comté ouvrira les premières années de BUT, en 2022, les premières et deuxièmes années et en 2023, le cycle complet.

Il y a la création de 17 spécialités de BUT, qui reprennent celles des DUT actuels (*cf. annexe n°14*). Il y a une proposition de 41 parcours qui ressemblent beaucoup à ceux existants aujourd'hui et qui répondent à une nomenclature générale. Le document transmis aux membres de la commission répertorie les spécialités et les parcours.

Sur les parcours, il y a certains légers changements notamment concernant les intitulés de parcours.

**Alain Lamboux-Durand** précise à ce sujet que beaucoup de départements n'avaient pas de parcours identifié, ce qui est désormais le cas.

Vote pour approuver la création de parcours de BUT :

**UNANIMITE POUR**

### **b. Création d'un parcours préparatoire au professorat des écoles pour la rentrée 2021**

**Laurence Ricq** indique que la création de ce parcours s'inscrit suite à un appel à manifestation d'intérêt lancé fin octobre au niveau national (*cf. annexe n°15*). Il s'agit d'engager des néo bacheliers dans une formation pluridisciplinaire de licence alliant plusieurs éléments, avec une débouchée sur le master MEEF. Ce parcours est porté par une université et opéré à parts égales entre un lycée et l'université, pour déboucher notamment sur un master MEEF (mais pas uniquement).

L'UFR STGI s'est engagée dans ce projet avec la création d'un parcours adossé à la licence AES. Celle-ci étant basé à Belfort, le lien est avec le lycée Condorcet à Belfort pour répondre à cet appel à manifestation d'intérêt. La réponse devait être donnée avant le 20 novembre.

L'objectif visé était un parcours par région académique. L'université de Bourgogne a répondu également. Le recteur a en conséquence fait une remontée commune soutenant les deux projets. Le retour sera communiqué demain sur la poursuite ou non du projet, la mise en place de ce parcours ou non. Si le projet est validé, des capacités d'accueil devront être mises en place.

**Laurence Ricq** rappelle que dans ce cadre, un travail est fait avec l'INSPE pour être accompagné sur ce sujet et pour bien accompagner les étudiants.

**Guy Labarre** demande si l'UFR SLHS n'a pas fait quelque chose à ce sujet.

**Laurence Ricq** lui répond que non, qu'ils ont été sollicités, avec plusieurs réunions notamment du côté des lettres, mais qu'au grand regret du recteur, l'UFR SLHS n'a pas souhaité répondre à l'appel à manifestation d'intérêt.

**Sophie Montel** fait part de sa surprise concernant cette réponse et demande si le calendrier était très serré ou si nous avions nous le temps de nous intéresser à ce projet.

**Laurence Ricq** lui répond que le calendrier était très serré, avec un retour du confinement en plus qui n'a pas facilité les choses. Elle précise que l'UFR SLHS a refusé notamment en raison du délai, mais que le délai n'était pas modifiable puisque l'université n'a pas la main dessus. Elle indique que l'UFR SLHS va probablement se présenter à nouveau dans les années à venir.

**Guy Labarre** indique que les filières de SLHS accueillent beaucoup d'étudiants qui veulent devenir professeur des écoles. Il indique que selon lui, une réflexion doit être menée avec prudence pour éviter de la mise en concurrence, qui peut poser problème.

**Laurence Ricq** indique que cela se fait dans le cadre de l'arrêté de licence. Les étudiants sont inscrits dans la licence disciplinaire, et il s'agit là d'un parcours. Le cadrage était particulier et l'université a émis des réserves quant à suivre le cadrage.

**Laurence Ricq** rappelle les difficultés de recrutement de l'éducation nationale de professeurs avec des bases solides en français et mathématiques.

Vote pour approuver la création d'un parcours préparatoire au professorat des écoles pour la rentrée 2021 si le parcours est retenu :

**UNANIMITE POUR**

### **c. Actualisation de la liste des parcours-types 2020-2021**

**Laurence Ricq** indique qu'il n'y a pas eu d'actualisation de cette liste depuis 2020. Une mise à jour donc été réalisée pour bien identifier l'offre de formation (*cf. annexe n°16*).

**Elodie Belle** indique que ce document avait été voté en janvier, mais que des modifications ont eu lieu pour la rentrée 2020-2021, notamment avec la réforme santé et la création des PASS/LAS.

Elle précise que sur la page « licence et DEUST » a été ajouté, dans la licence LEA, le double diplôme franco-italien. L'idée est que les parcours-types soient inscrits sur le parchemin.

Elle indique également que la licence professionnelle métiers du notariat a été supprimée car cette formation est fermée depuis un an.

**Elodie Belle** précise également, concernant les masters, que l'on retrouve à nouveau le parcours franco-italien pour la filière LLCER, et que les masters de physique, qui sont passés en anglais à UBFC, ont été supprimés.

Vote pour approuver l'actualisation de la liste des parcours-types 2020-2021 :

**UNANIMITE POUR**

### **d. Unité d'enseignement libre: création**

**Laurence Ricq** indique qu'il y a eu deux demandes de création d'Unité d'Enseignement Libre (UEL) (*cf. annexe n°17*) :

- L'UEL Phare, présentée en amont par **Karin Monnier-Jobé**. Cette dernière reprecise le dispositif déjà évoqué.
- L'UEL Stage de soutien aux structures proposant des activités physiques et sportives aux personnes en situation de handicap.

**Laurence Ricq** annonce également la demande de fermeture des UEL Aide à la réussite :

- Les jours Talent Campus pour découvrir ses atouts
- Réactualiser son projet et découverte de l'entreprise.

Vote pour approuver la création des deux unités d'enseignement libre :

**UNANIMITE POUR**

### **e. Critères d'exonération des droits d'inscription aux diplômes nationaux pour l'année 2021-2022**

**Laurence Treps** prend la parole et indique qu'il s'agit de préparer des orientations stratégiques qui seront votées au conseil d'administration du 15 décembre prochain, et de proposer, pour la troisième année consécutive, notamment pour les étudiants extra-communautaires, des exonérations des droits

d'inscription aux diplômes nationaux (*cf. annexe n°18*). Il s'agit également de fixer les critères d'exonération qui seront retenus pour les étudiants qui en feront la demande. Le calcul requiert un grand travail pour la maîtrise du taux d'exonération, avec notamment la limite de 10% des étudiants inscrits hors étudiants boursiers.

Des commissions devront se tenir au mois de novembre. Le 19 novembre dernier, une première commission s'est tenue.

Vote pour approuver les critères d'exonération des droits d'inscription aux diplômes nationaux pour l'année 2021-2022 :

**UNANIMITE POUR**

### 13. Questions diverses

- Question relative aux dates d'entrée en vigueur des nouvelles formations

**Laurence Ricq** indique que tout d'abord, il y a une phase d'auto évolution des formations par l'HCERES. Elle précise que le calendrier de la prochaine campagne n'est pas encore communiqué, et qu'une nouvelle présidence à l'HCERES est en place.

Il est précisé, sur le site de l'HCERES concernant la vague C, que le calendrier de la prochaine campagne d'évaluation relative à la vague C sera communiqué ultérieurement. Une nouvelle offre de formation est prévue à la rentrée 2023.

A titre indicatif, la vague B était sur une évaluation 2020/2021, avec des dossiers d'auto évaluation de novembre 2020 à octobre 2021, une visite de janvier 2021 à janvier 2022, et un retour des rapports de mai 2021 à mai 2022.

**Elodie Belle** précise que le retard pris est de quasiment un an dans le lancement de la campagne, retard qui est notamment lié au changement de présidence.

- Question relative à la possibilité de prolonger le calendrier de l'année universitaire pour réaliser les stages si la crise sanitaire empêche de les effectuer

**Laurence Ricq** répond qu'à ce jour, aucune réponse n'a été apportée. Elle précise que cela n'est pas d'actualité dans les échanges. Elle indique que la question se posera en février ou mars s'il n'y a pas d'évolution de la situation sanitaire.

- Question relative à l'investissement nécessaire pour asseoir la plateforme BBB

**Laurence Ricq** indique que le sujet a été évoqué précédemment, et rappelle qu'il y a eu un renforcement des serveurs pour parer à ce problème-là.

**Laurence Ricq** rappelle que l'université a également la licence Teams, et qu'il y a une utilisation éventuelle de Zoom mais qu'elle ne dispose pas de plus d'information pour le moment.

- Proposition de Sophie Montel d'une motion à soumettre à la CFVU sur la loi de programmation de la recherche (LPR), sur l'amélioration des conditions de travail et sur le retour des cours en présentiel

**Alain Lamboux-Durand** indique, concernant les différents motifs, que ce n'est plus forcément une motion puisque les deux sujets ne sont pas sur le même registre. Il indique que la motion aurait plus de poids si elle était divisée plutôt que s'il n'y en a qu'une seule.

**Sophie Montel** indique avoir uniquement fait le lien entre les deux sujets, mais qu'il est effectivement possible de la séparer afin de faire une motion contre la LPR et une autre pour demander l'amélioration des conditions travail à distance et le retour en présentiel.

**Laurence Ricq** indique que le réseau des VP CFVU a fait remonter une information à ce niveau-là à la DGSIP. L'alliance française des universités a également fait un communiqué de presse en ce sens-là.

Le premier ministre a fait savoir à midi qu'il y avait un doute concernant le sort des universités. La DGESIP a répondu qu'ils travaillaient en ce sens pour un retour en présentiel.

**Guy Labarre** précise que des associations de professeurs d'histoire ont fait une motion pour montrer leur incompréhension temporelle pour la reprise. Il indique que l'on peut espérer que cela créera des pressions et un calendrier plus raisonnable concernant les universités.

**Samira Flint** indique être d'accord sur le fait que le présentiel est bien mieux que les cours à distance, mais qu'il faut faire attention aux gestes barrières, qui ne sont pas bien respectés. Même si ce n'est qu'un ressenti de non-respect et de dangerosité, cela pèse sur les étudiants qui ont des personnes fragiles à la maison. Il faudra trouver un juste milieu. Il faudra permettre à ceux qui ont des craintes de pouvoir suivre des cours en sérénité.

**Sophie Montel** indique que sa motion précise qu'il faudrait un retour en présentiel dans le respect des règles sanitaires et avec des petits groupes.

**Guy Labarre** indique s'interroger car si les règles sanitaires sont trop contraignantes, cela va mettre à mal les examens en présentiel. On va se diriger majoritairement vers du distanciel pour cette raison.

**Sophie Montel** indique que la motion doit montrer qu'il faut aussi se soucier de la vie universitaire. Le retour au présentiel vient du fait qu'il y a beaucoup de discussion à ce sujet depuis plusieurs jours. Selon elle, il est important que la commission se prononce à ce sujet.

**Athéna Blanc** indique s'interroger sur la proposition de faire des petits groupes. Elle indique que si certaines petites promotions pourront mettre en place des petits groupes, ce ne sera pas le cas des grandes promotions, où cela semble impossible à mettre en place. Dès lors qu'il y a de gros effectifs, cela paraît impossible.

**Laurence Ricq** indique que certaines universités demandent à revenir à des jauges de 50 % en présentiel. Elle confirme qu'il est difficile de trouver pour toutes les configurations une solution qui convienne.

**Sophie Montel** indique qu'il faut que l'on fasse ce que l'on n'a pas fait pour le mois de septembre, c'est à dire réfléchir à une hybridation. Il y a beaucoup de solutions auxquelles on avait réfléchi et que l'on n'a pas expérimenté. Il faut que l'on essaie, même si cela n'est pas simple.

**Alain Lamboux-Durand** indique qu'il faut veiller aux différentes configurations des locaux, puisqu'elles ne sont pas les mêmes partout. A certains endroits, le 100% présentiel est plus facile à mettre en place qu'à d'autres.

**Samira Flint** indique qu'au lieu de chercher un mode en 100% présentiel, il faudra envisager un système hybride qui peut être la solution. Elle précise que cela serait plus facile à mettre en place sur l'ensemble de l'université.

**Guy Labarre** demande s'il n'est pas prématuré de poser cette demande alors que nous ne sommes pas fixés sur la date de retour. Il ajoute que tout le monde aspire à un retour en présentiel, mais qu'il s'interroge sur l'intérêt d'une motion alors que nous ne disposons que de peu d'éléments (sur la date comme sur la manière dont cela peut être fait) pour juger de ce retour, sachant qu'il faudra composer selon les UFR.

**Sophie Montel** lui répond que l'idée est d'en parler parce que si personne n'en parle, même si tout le monde a conscience que le présentiel est préférable, et si nos instances ne se prononcent pas, cela ne permet pas de faire pression sur le gouvernement, ce qui est nécessaire car la date du 5 février est beaucoup trop tardive.

**Hadrien Karneth** indique ne pas vraiment comprendre en quoi la loi LPR est liée au retour au présentiel, et qu'il lui semble bizarre de faire un texte pour les deux sujets.

**Sophie Montel** lui répond qu'elle avait fait un lien entre le fait que la loi LPR soit passée, malgré l'université mobilisée, pendant que nous étions confinés et occupés à sauver nos formations. Elle ajoute avoir eu envie de réaliser un texte unique puisqu'on ne peut pas réfléchir ensemble à l'avenir de l'enseignement et de la recherche si nous sommes confinés.

**Hadrien Karneth** se demande si vraiment toute la CFVU est pour un retour au 100% présentiel car pour lui, beaucoup d'étudiants s'accommodent bien du distanciel.

Il ajoute qu'on pourrait se dire qu'on vit une année compliquée et qu'après on pourra repartir sur de bonnes bases. Il s'interroge sur l'utilité de forcer pour du présentiel pour cette année.

**Sophie Montel** indique qu'elle n'a pas mentionné un retour à 100% en présentiel dans sa motion. Elle explique que l'idée serait de faire de l'hybridation pour que les étudiants vivent bien cette période.

**Brigitte Grillot** intervient pour communiquer un retour d'expérience dans les BU. Elle indique qu'au départ, le personnel des BU ne savait pas vraiment faire avec un système de réservation, mais que finalement, il s'est adapté. Elle indique rejoindre **Sophie Montel** sur le fait qu'il faut avoir des pistes de réflexion. Elle indique qu'en BU, ils ont mis les choses en place dans l'urgence et que cela a toutefois été fait dans le respect des mesures sanitaires qui s'imposent. Elle indique qu'il faut peut-être avoir une vraie piste de réflexion sur le sujet, et que cette motion lui semble intéressante.

**Alain Lamboux-Durand** revient sur le ressenti des étudiants et indique que les étudiants ne le vivent pas forcément si bien que ça. Ils l'acceptent mais ne le vivent pas forcément bien. Il indique que les étudiants sont repartis à contre cœur en distanciel. Les étudiants le vivent mieux qu'en avril puisque cette fois, on gère mieux la situation, mais ils apprécieraient de pouvoir revenir.

**Hadrien Karneth** précise qu'il n'a pas dit que tous les étudiants le vivaient bien. Il ajoute que l'une des raisons pour lesquelles les étudiants le vivent mal est que beaucoup de professeurs font n'importe quoi. Par exemple, ils ne respectent pas les M3C, déplacent les partiels etc. Cette énergie pourrait selon lui être dépensée non pas pour un retour en présentiel mais pour que les choses soient bien faites en distanciel.

**Laurence Ricq** indique que l'on voit qu'il y a beaucoup de travail pour les enseignants, et qu'il est donc compliqué de trouver une bonne situation.

**Guy Labarre** fait une proposition pour améliorer la mention. Il indique qu'on peut montrer qu'il y a une volonté de revenir au plus vite au présentiel, même si la question est difficile à trancher aujourd'hui. On peut rappeler que le retour au présentiel reste un objectif.

**Athéna Blanc** indique ne pas comprendre pourquoi on ne scinde pas les deux motions comme évoqué tout à l'heure.

**Guy Labarre** indique craindre qu'il soit difficile de s'entendre sur le texte.

**Laurence Ricq** indique qu'il y aura deux motions. Il y aura une première motion concernant la LPR.

**Laurence Ricq** indique que l'on peut déjà voter pour cette première motion, dont le texte soumis au vote est le suivant :

*« Les mesures adoptées par la Loi de Programmation de la Recherche dégradent profondément les conditions de production, de diffusion et d'enseignement du savoir scientifique. Les nouveaux contrats proposés par la LPR ne feront qu'accroître une précarité déjà bien implantée dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche. Le Sénat a porté une attaque frontale contre le statut national des enseignants-chercheurs et les franchises universitaires. L'instauration du délit d'entrave et la fin de la qualification par le CNU nous paraissent en particulier extrêmement graves et représentatives du profond mépris du gouvernement envers les enseignants-chercheurs.*

*L'indépendance des enseignants-chercheurs, garantie par un statut national, la pérennité de l'emploi scientifique et du financement de la recherche publique, la garantie de l'exercice des libertés fondamentales au sein des universités françaises constitue les conditions minimales d'un enseignement supérieur et d'une recherche de qualité.*

*Nous, membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université de Franche-Comté, réunis le jeudi 26 novembre 2020, sommes opposés à la mise en œuvre de cette loi dangereuse pour le Service public de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.*

*Cette loi, à laquelle l'ensemble de l'ESR s'oppose depuis janvier dernier, avec une forte mobilisation début mars 2020, est passée en force pendant ce nouveau confinement qui met tant à mal notre système et nous empêche de nous réunir pour réfléchir à l'avenir de l'enseignement et de la recherche à l'Université de Franche-Comté. »*

Vote pour approuver la motion proposée par Sophie Montel au sujet de la LPR :

**MAJORITE DE POUR (14) ET 2 ABSTENTIONS**

**Elodie Belle** précise que le quorum n'est plus atteint.

**Laurence Ricq** lui répond que cela n'empêche pas de faire quand même remonter les motions.

**Laurence Ricq indique que le vote de la seconde motion va être effectué.**

**Samira Flint** indique qu'il est effectivement important que la CFVU se prononce sur le sujet, mais indique qu'il faudrait rester assez large puisqu'il y aura bientôt une nouvelle CFVU. Il faut laisser la possibilité à la future équipe de reprendre en main la thématique.

**Sophie Montel** rappelle que l'idée est simplement d'attirer l'attention du gouvernement.

Les membres de la commission, après échanges, se mettent d'accord sur la façon de modifier cette motion, et le texte suivant est par conséquent soumis au vote :

*« Nous demandons que l'Université de Franche-Comté poursuive ses efforts pour l'amélioration des serveurs et des outils d'enseignement à distance, pour le soutien matériel aux étudiants pendant la période de confinement. Le retour à un enseignement en présentiel doit être l'objectif prioritaire, dans le strict respect des règles et de la situation sanitaires (avec des petits groupes, de l'hybridation, etc.), afin de pouvoir assurer nos missions d'enseignement dans des conditions optimales et non dégradées dans le respect du calendrier universitaire. »*

Vote pour approuver la motion proposée par Sophie Montel au sujet de l'amélioration des conditions de travail et du retour au présentiel :

**UNANIMITE POUR**

**Laurence Ricq clôt la séance à 18h01.**